Image not found or type unknown

# l'employeur peut il passer d'un licenciment pour rupture a celui

Par **parmesane**, le **02/10/2012** à **10:09**

mon mari a recu un recommande le convoquant pour un licenciment pour rupture conventionnel
puis un2é une semaine plus tard annulant l'entretien et programment un autre entretien pour licenciment pour faute grave

Par **janus2fr**, le **02/10/2012** à **13:56**

[citation]mon mari a recu un recommande le convoquant pour un licenciment pour rupture conventionnel [/citation]
Bonjour,
Le licenciement et la rupture conventionnelle sont deux choses différentes. Le premier (licenciement) est une rupture unilatérale de l'employeur, la seconde est une procédure amiable entre salarié et employeur.
Il ne peut donc pas y avoir de convocation pour un licenciment pour rupture conventionnel.

Par **P.M.**, le **02/10/2012** à **14:41**

Bonjour,
Je conseillerais déjà au salarié de se faire assister lors de l'entretien préalable, de préférence par un Représentant du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, par un Conseiller du Salarié, comme cette possibilité doit être rappelée dans la convocation...
Il sera bien sûr important suivant le motif invoqué par l'employeur pour le licenciement de conserver la première "convocation"...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés